



QUESTIONS ET RÉPONSES SUR L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU GROUPE DYNACOR INC.

Sur quelles questions vais-je voter?

Les actionnaires voteront relativement aux questions suivantes

1. une résolution visant à fixer à neuf le nombre d'administrateurs de la Société;
2. une résolution visant à élire Robert Leitz comme administrateur de la Société;
3. une résolution prévoyant que les coûts associés à la tenue de l'assemblée demandée soient assumés par iolite, qui a convoqué cette assemblée demandée, et que ces coûts ne soient pas assujettis au remboursement par la Société;
4. toute autre question qui peut être valablement soumise à l'assemblée demandée ou à toute reprise de celle-ci.

À la connaissance de la Société, aucun administrateur, membre de la haute direction de la Société, candidat à un poste d'administrateur, ni aucun membre du groupe de l'un d'eux ni aucune personne qui a des liens avec l'un d'eux n'a d'intérêt, direct ou indirect, relativement à certains points à l'ordre du jour de l'assemblée demandée, sauf en ce qui a trait aux affaires courantes de la Société.

De quelle façon Dynacor recommande-t-elle que je vote?

Le conseil recommande à l'unanimité aux actionnaires :

Votez CONTRE La résolution de l'actionnaire dissident visant à fixer à neuf le nombre d'administrateurs de la Société.

Votez CONTRE La résolution de l'actionnaire dissident visant à élire Robert Leitz comme administrateur.

Votez POUR La résolution de la direction prévoyant que les coûts associés à la tenue de l'assemblée demandée soient assumés par iolite, qui a convoqué inutilement cette assemblée demandée, et que ces coûts ne soient pas assujettis au remboursement par la Société.

Pourquoi devrais-je voter conformément aux recommandations de Dynacor?

- iolite agit d'une manière intéressée qui ne s'aligne pas sur les intérêts de la Société et de ses actionnaires.
- Leitz ne possède pas l'expertise et l'expérience nécessaires pour siéger au conseil d'administration de la Société, et il ne jouit pas non plus de la confiance des membres du conseil d'administration et de la direction de la Société.
- L'assemblée demandée n'est ni autorisée ni nécessaire en raison de la tenue imminente de l'assemblée générale annuelle de Dynacor qui aura lieu le 17 juin 2025. Le fait d'obliger iolite à assumer les coûts de l'assemblée demandée assure un usage prudent des ressources financières de la Société, empêche que des coûts inutiles réduisent la valeur



pour les actionnaires et reflète une approche juste et responsable en matière de gouvernance d'entreprise.

- Leitz a convoqué l'assemblée demandée pour que les actionnaires votent sur une question qui ne relève pas de leur compétence.
- Les administrateurs actuels offrent les connaissances, la diversité et les antécédents stratégiques pertinents qui s'alignent sur l'étendue des défis, des risques et des occasions auxquels notre font face notre entreprise.
- Le conseil est déterminé à mettre en œuvre le plan stratégique de la Société, qui représente la stratégie la plus porteuse de valeur à ce jour, et il continuera d'évaluer de manière responsable toutes les occasions susceptibles de créer de la valeur.

Le conseil d'administration de Dynacor recommande aux actionnaires de voter :

CONTRE la résolution de l'actionnaire dissident visant à fixer à neuf le nombre d'administrateurs de la Société.

CONTRE la résolution de l'actionnaire dissident visant à élire son candidat dissident comme administrateur.

POUR la résolution de la direction prévoyant que les coûts associés à la tenue de l'assemblée demandée soient assumés par iolite, qui a convoqué inutilement cette assemblée demandée, et que ces coûts ne soient pas assujettis au remboursement par la Société.

Votez uniquement au moyen de la procuration sur papier DORÉ de la direction.

Qui sollicite une procuration de ma part?

La procuration sur papier DORÉ ci-jointe est sollicitée par la direction de la Société en vue de l'assemblée demandée qui sera tenue le 16 avril 2025 et de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, et les frais relatifs à cette sollicitation seront pris en charge par la Société. La sollicitation de procurations sera faite par la poste et en affichant les documents relatifs à l'assemblée sur notre site Web à l'adresse www.dynacor.com/fr/ et dans SEDAR+, sous notre profil, à l'adresse www.sedarplus.ca. La sollicitation de procurations peut aussi être faite par téléphone ou en personne par les administrateurs de la Société, qui ne recevront aucune rémunération à cet égard.

De plus, la Société a retenu les services de Laurel Hill Advisory Group (« **Laurel Hill** ») afin de fournir les services suivants dans le cadre de l'assemblée demandée : examiner la circulaire, élaborer les formulaires de procuration des actionnaires et solliciter les procurations, y compris communiquer avec les actionnaires par téléphone, par courriel ou autrement. En contrepartie de ces services, Laurel Hill recevra des honoraires pouvant atteindre 275 000 \$ ainsi que des frais remboursables raisonnables. La Société assumera tous les frais liés à la sollicitation des procurations. De plus, la Société remboursera sur demande aux maisons de courtage et aux autres dépositaires les dépenses raisonnables engagées aux fins de l'envoi des procurations et de la documentation qui y est jointe aux propriétaires véritables d'actions ordinaires.

Comment puis-je voter?

Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous pouvez voter à l'assemblée demandée ou signer la procuration sur papier DORÉ ci-jointe de façon à autoriser les personnes qui y sont nommées ou



une autre personne de votre choix, qui n'est pas tenue d'être actionnaire, à vous représenter en tant que fondé de pouvoir et à exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée demandée. Les actionnaires inscrits peuvent également exercer leurs droits de vote en appelant au numéro de téléphone sans frais 1-888-489-7352 ou à tout autre numéro indiqué sur la procuration sur papier DORÉ, ou en se rendant sur le site Web www.assemblee-vote.com. Si vos actions sont détenues au nom d'un intermédiaire, veuillez consulter les instructions sur la façon d'exercer vos droits de vote dans l'encadré ci-après.

Si mes actions ne sont pas immatriculées à mon nom, mais plutôt à celui d'un intermédiaire (une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou un fiduciaire, par exemple), que dois-je faire pour exercer les droits de vote rattachés à mes actions?

Vous pouvez exercer de deux façons les droits de vote rattachés à vos actions détenues par votre intermédiaire. Comme l'exige la législation canadienne sur les valeurs mobilières, votre intermédiaire vous aura envoyé soit une demande d'instructions de vote, soit un formulaire de procuration pour le nombre d'actions que vous détenez. Pour que vos droits de vote soient exercés en votre nom, suivez les instructions en ce sens fournies par votre intermédiaire. La Société a un accès restreint aux noms de ses actionnaires non-inscrits et pourrait donc ne pas savoir, si vous souhaitez assister à l'assemblée demandée, combien d'actions vous détenez ou si vous êtes habile à voter, à moins que votre intermédiaire ne vous ait nommé en tant que fondé de pouvoir. Par conséquent, si vous souhaitez exercer vos droits de vote en personne à l'assemblée, inscrivez votre nom dans l'espace prévu sur la demande d'instructions de vote ou le formulaire de procuration et retournez la demande ou le formulaire de procuration en suivant les instructions fournies. N'indiquez pas les autres renseignements demandés puisque vous exercerez vos droits de vote à l'assemblée demandée. Veuillez vous inscrire auprès de l'agent des transferts, Endeavor Trust Corporation, dès votre arrivée à l'assemblée demandée.

Qu'arrive-t-il si je signe la procuration sur papier DORÉ jointe à la présente circulaire?

En signant le formulaire de procuration ci-joint, vous autorisez Jean Martineau ou Pierre Lépine, tous deux administrateurs de la Société, ou une autre personne que vous aurez nommée, à exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée demandée.

Puis-je nommer une autre personne que ces administrateurs pour exercer mes droits de vote?

Oui. Inscrivez le nom de cette personne, qui n'est pas tenue d'être actionnaire, dans l'espace prévu sur la procuration sur papier DORÉ. Dans ce cas, vous devez vous assurer qu'elle assistera à l'assemblée demandée et qu'elle sait qu'elle a été nommée pour y exercer les droits de vote rattachés à vos actions. À son arrivée à l'assemblée demandée, le fondé de pouvoir devrait signaler sa présence à un représentant d'Endeavor Trust Corporation.

Que dois-je faire avec ma procuration sur papier DORÉ remplie?

Faites-la parvenir à l'agent des transferts de la Société, Compagnie Trust TSX, par la poste au P.O. Box 721, Agincourt (Ontario) M1S 0A1, par télécopieur au 416-595-9593 ou par courriel au [voteprocuration@tmx.com](mailto:votezprocuration@tmx.com), de façon qu'elle lui parvienne **au plus tard à 17 h (heure de l'Est), le 11 avril 2025**. Vos votes seront ainsi comptés.

LA SOCIÉTÉ RECOMMANDE FORTEMENT AUX ACTIONNAIRES D'EXAMINER LA PRÉSENTE CIRCULAIRE DE SOLlicitation DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION AVANT DE VOTER.



Si je change d'avis, est-ce que je peux révoquer ma procuration une fois que je l'ai donnée?

Oui. Si vous vous ravisez et souhaitez révoquer votre procuration, préparez une déclaration écrite à cet effet, signez votre déclaration ou faites-la signer par votre représentant autorisé par écrit ou, si l'actionnaire est une société, apposez-y le sceau de la Société ou faites-la signer par un dirigeant ou un représentant de la Société dûment autorisé. Cette déclaration doit être livrée à l'adresse de Compagnie Trust TSX mentionnée ci-dessus au plus tard le dernier jour ouvrable précédant l'assemblée demandée lors de laquelle elle doit être utilisée ou précédant la reprise de cette assemblée demandée, ou remise au président de l'assemblée demandée le jour même de l'assemblée ou de sa reprise. Votre procuration sera alors révoquée. Vous pouvez également révoquer une procuration précédemment soumise en signant et en soumettant une procuration portant une date ultérieure.

Puis-je modifier mon vote si j'ai déjà voté?

Oui, vous pouvez modifier votre vote si vous avez déjà voté en soumettant une autre procuration sur papier DORÉ portant une date ultérieure, avec vos choix de vote à jour.

Si vous avez déjà voté au moyen du formulaire de procuration de l'actionnaire dissident, vous pouvez voter selon les recommandations de la direction de Dynacor au moyen de la procuration sur papier DORÉ, portant une date ultérieure, pour voter CONTRE la résolution visant à fixer à neuf le nombre d'administrateurs, CONTRE la résolution visant à élire Robert Leitz comme administrateur et POUR la résolution prévoyant que les coûts associés à la tenue de l'assemblée demandée soient assumés par iolite.

Comment les droits de vote rattachés à mes actions seront-ils exercés si je donne une procuration?

Les personnes nommées sur la procuration sur papier DORÉ doivent exercer les droits de vote rattachés à vos actions pour ou contre les questions soumises à l'assemblée, ou s'abstenir d'exercer ces droits de vote, conformément à vos instructions; vous pouvez également les laisser voter à leur appréciation. **Si vous ne donnez pas d'instructions, les droits de vote rattachés aux procurations reçues par la direction seront exercés contre l'adoption d'une résolution visant à fixer à neuf le nombre d'administrateurs de la Société, contre l'adoption d'une résolution visant à élire Robert Leitz comme administrateur de la Société, et pour l'adoption d'une résolution prévoyant que les coûts associés à la tenue de l'assemblée demandée soient assumés par iolite, qui a convoqué cette assemblée demandée, et que ces coûts ne soient pas assujettis au remboursement par la Société.**

Qu'arrive-t-il si des modifications sont apportées à ces questions ou si d'autres questions sont soumises à l'assemblée demandée?

Les personnes nommées dans la procuration sur papier DORÉ disposeront d'un pouvoir discrétionnaire à l'égard des modifications pouvant être apportées aux questions indiquées sur la procuration sur papier DORÉ et aux autres questions pouvant être dûment soumises à l'assemblée demandée. Au moment de mettre sous presse la présente circulaire, la direction de la Société n'a connaissance d'aucune modification ni d'aucune autre question dont l'assemblée demandée pourrait être saisie. Si d'autres questions sont dûment soumises à l'assemblée demandée, les personnes nommées dans la procuration sur papier DORÉ exerceront les droits de vote à leur égard selon leur bon jugement.



Combien d'actions confèrent un droit de vote?

En date du 14 mars 2025 (la « **date de clôture des registres** »), il y avait 42 210 015 actions ordinaires de la Société (les « **actions ordinaires** ») émises et en circulation, chacune conférant un droit de vote à l'assemblée demandée. Seuls les actionnaires inscrits au registre à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres ont le droit de recevoir un avis de convocation à l'assemblée demandée et d'y voter. Dans l'éventualité où l'actionnaire inscrit transfère la propriété de ses actions, le nouveau porteur de ces actions peut, au plus tard 10 jours avant la date de l'assemblée demandée, demander à la Société d'être inscrit au registre des actionnaires habiles à voter et peut ainsi exercer les droits de vote rattachés à ses actions lors de l'assemblée demandée à condition de présenter des certificats d'actions dûment endossés ou attester d'une autre façon qu'il est propriétaire des actions.

Qui compte les votes?

L'agent des transferts d'iolite, Endeavor Trust Corporation, est chargé du dépouillement des formulaires de procuration. L'agent des transferts ne remet les formulaires de procuration à la Société que lorsqu'un actionnaire souhaite manifestement communiquer avec la direction ou lorsque la loi l'exige.

Qui dois-je contacter si j'ai des questions sur le vote ou si j'ai besoin d'aide pour remplir ma procuration sur papier DORÉ ou mon formulaire d'instructions de vote?

Si vous avez des questions sur la façon de remplir ou de transmettre votre procuration sur papier DORÉ ou formulaire d'instructions de vote, veuillez communiquer avec le conseiller en communications auprès des actionnaires et agent de sollicitation de procurations de la Société, Laurel Hill Advisory Group, par téléphone au 1-877-452-7184 (sans frais en Amérique du Nord) ou au 1-416-304-0211 (appel à frais virés de l'extérieur de l'Amérique du Nord) ou par courriel à l'adresse : assistance@laurelhill.com.